



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 10956

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les dangers sur la santé humaine que présenteraient le pain et les aliments fabriqués à base de farines complètes de céréales. En effet, certains médias se sont fait dernièrement l'écho d'une étude qui tendrait à prouver que la farine complète de céréales contiendrait une teneur en pesticides résiduels qui serait nocive à moyen ou long terme pour la santé humaine (déclenchement de cancers, allergies alimentaires, etc.). Au sujet de cette question, une certaine inquiétude se fait jour chez les consommateurs, de plus en plus soucieux de leur santé, et encore traumatisés par l'épisode de la « vache folle ». Elle lui demande donc de lui faire le point au sujet de ce dossier, et de lui préciser les mesures urgentes qu'il entend prendre à son sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les dangers que présenteraient certains aliments fabriqués à partir de farines complètes de céréales du fait de la présence de résidus de pesticides. Pour les céréales, comme pour d'autres produits alimentaires, des limites maximales en résidus (LMR) sont définies par la réglementation. Le non-dépassement de ces valeurs permet d'assurer que la consommation des produits correspondants ne présente pas de risque particulier. Les services du ministre, au stade de la production, comme ceux chargés de la répression des fraudes, au stade de la mise sur le marché des produits agricoles, mettent en place chaque année des plans de surveillance et de contrôle de ces produits en particulier pour veiller au respect des LMR. Les services du ministre ont en particulier mis en place depuis l'année 2000 un plan de surveillance spécifique pour les céréales prélevées chez les producteurs et à la récolte complété depuis 2003 par des prélèvements dans les silos de stockage. Au total, 850 analyses sur le blé ont été effectuées dans ce cadre. Les résultats disponibles n'ont pas montré de dépassement de LMR. En relation avec les services de la répression des fraudes, ces actions de surveillance et de contrôle seront poursuivies. Le ministre tient à lui signaler qu'elles sont complétées par celle concernant le réexamen systématique de toutes les substances actives utilisées dans les pesticides agricoles qui s'est déjà traduit par le retrait du marché de nombreuses substances.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10956

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 435

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4669